

# COMITÉ DE DÉROGATION AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE

DEMANDES D'AUTORISATION  
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 19 avril 2017, à compter de 13 h,  
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,  
101, promenade Centrepointe

**Dossier n<sup>os</sup> :** D08-01-17/B-00065 à D08-01-17/B-00067  
**Propriétaire(s) :** Bedrock Developments Inc.  
**Emplacement :** (96) (98) 100, avenue Cameron  
**Quartier :** 17 – Capitale  
**Description officielle :** partie du lot 11, plan enr. 133  
**Zonage :** R3P  
**Règlement de zonage :** 2008-250

## OBJET DES DEMANDES :

La propriétaire souhaite lotir son bien-fonds en trois parcelles distinctes en vue d'établir des titres fonciers distincts pour la maison jumelée proposée, chaque unité sur une des nouvelles parcelles créées, ainsi que pour la maison isolée proposée.

## AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue de cessions et d'un accord portant sur les travaux d'entretien et la mitoyenneté. La propriété est représentée par les parties 1 à 3 du plan 4R préliminaire joint aux demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Partie	Adresse municipale
B-00065	6,4 m	35,36 m	226,3 m <sup>2</sup>	1	100, avenue Cameron (une moitié de la maison jumelée)
B-00066	6,4 m	35,36 m	226,3 m <sup>2</sup>	2	98, avenue Cameron (une moitié de la maison jumelée)
B-00067	10,06 m	35,36 m	355,7 m <sup>2</sup>	3	96, avenue Cameron (une future maison isolée)

**LES DEMANDES** indiquent que le bien-fonds ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.